

DÉLIBÉRATION
CONSEIL D'ADMINISTRATION
30 novembre 2023

Adoption du procès-verbal
du conseil d'administration du 11 octobre 2023

Monsieur le Président expose à l'assemblée :

Conformément à l'article 5.1 du Règlement intérieur du conseil d'administration de l'EPCC Cité des Électriciens adopté par le conseil d'administration du 7 janvier 2020, il vous est proposé d'adopter le procès-verbal de la séance du 14 avril 2023 tel que présenté en annexe.

Monsieur le Président demande aux membres présents ou représentés de bien vouloir se prononcer.

Le conseil d'administration, à l'unanimité des membres présents et représentés,

ADOpte le procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 11 octobre 2023 de l'EPCC Cité des Électriciens.

Le Président


Julien DAGBERT

Certifié exécutoire compte tenu de la réception
en Sous-préfecture le :
Et de sa publication le : **07 DEC 2023**
Le Président


Julien DAGBERT

REÇU LE 07 DEC. 2023



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

EN DATE DU 11 OCTOBRE 2023

Sur convocation de son Président le vendredi 6 octobre 2023, le conseil d'administration de l'EPCC Cité des Électriciens s'est réuni le mercredi 11 octobre 2023 à 17h.

Membres présents :

- Samuel BAJEUX
- Philibert BERRIER
- Catherine BERTRAM
- Norbert CROZIER
- Julien DAGBERT
- Sandrine HUS
- Virginie LABROCHE
- Robert MILLE
- Ludovic PAJOT
- Doriane VIVARD

Membres absents :

- Maryse BERTOUX
- Olivier GACQUERRE
- Isabelle LEVENT
- Fanny ROUSSEL
- Virginie SOUILLIART

Pouvoir de vote :

Fanny ROUSSEL a donné pouvoir de vote à Julien DAGBERT.

Étaient également présents :

- Stéphane BOILE, Responsable juridique et financier, Secrétaire de séance
- Christophe MASSE, Directeur général adjoint Aménagement de l'espace de la CABBALR
- Olivier THIERRY, Directeur de l'EPCC Cité des Électriciens

Monsieur le Président ouvre la séance à 17h08 et propose de passer au premier point à l'ordre du jour.

1/ DÉLIBÉRATION 2023-CA009 : VALIDATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 30 MARS 2023

Il est proposé d'adopter le procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 14 avril 2023 tel que présenté en annexe. Monsieur le Président demande à l'assemblée s'il y a des questions sur le procès-verbal annexé, des avis contraires, des absentions.

Monsieur le Président demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer.

Le conseil d'administration, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide d'adopter le procès-verbal de la séance du conseil d'administration de l'EPCC Cité des Électriciens en date du 14 avril 2023 annexé.

2/ INFORMATION SUR LE BUDGET 2023 ET PERSPECTIVES 2024-2026

Monsieur le Président annonce qu'à ce jour les subventions départementales et régionales sont en deçà des prévisions budgétaires malgré plusieurs réunions et alertes faites auprès des services et des élus alors que, paradoxalement, le site monte en puissance, que les résultats sont positifs en termes de reconnaissance via la multiplication des partenariats (TADAO, Lille Art Up, LaM, etc) et en termes de fréquentation (plus de 24% supérieur à 2022, plus de 2000 élèves accueillis dont 478 de la ville et plus d'un millier du département).

Les perspectives d'atterrissage budgétaire à date en matière de dépenses prévoient une consommation de crédits inférieure de près de 100 000 € par rapport au crédits votés grâce à l'optimisation des nouveaux marchés publics, la suppression des événements culturels de l'automne 2023 comme la Journée Nationale de l'Architecture et la Sainte Barbe et la décision de repousser à 2024 les remplacements des deux salariés parties cette année. Olivier Thierry rappelle que l'étude approfondie sur le besoin RH effectuée par le cabinet Calia sous l'égide du comité de pilotage de la mission comportant deux membres de conseil, Maryse Bertoux et Robert Mille, la représentante du personnel au CSE ainsi que la direction de l'EPCC et entérinée par une délibération du conseil en 2022 comporte un organigramme à 15 postes. Le non-remplacement des deux postes en 2023 est pallié par une sur sollicitation des autres salariés et le recours, à la marge, de CDD et de stagiaires.

Les recettes seraient inférieures aux crédits votés de près de 200 000 €, soit un déficit de l'exercice, au regard des données connues à ce jour, de 110 000 à 118 000 €.

Le plan de trésorerie indique une situation négative dès la fin novembre.

Monsieur le Président rappelle que le projet qui a amené le recrutement d'Olivier Thierry comportait des perspectives budgétaires d'au moins 1 400 000 € pour 2024 et 2025 et, qu'à ce jour, ce projet est mis en difficulté en l'absence d'engagements financiers fermes pour ces exercices.

Monsieur le Président rapporte que le Président Gacquerre et l'exécutif de l'Agglomération sont sensibilisés aux difficultés de la Cité. Mais qu'après avoir réajusté de 100 000 €, en accord avec la Ville, sa contribution statutaire, elle ne peut s'engager sur une augmentation sauf par une subvention culturelle dans le cadre d'un projet à trois ans avec les autres collectivités.

Robert Mille ajoute que la Cité est sur une bonne dynamique et que l'annulation des événements peut casser cette dernière. Le Président acquiesce mais que c'est un choix uniquement budgétaire.

Olivier Thierry rappelle que la priorité reste le paiement des salaires des salariés jusqu'à la fin de l'année.

Ludovic Pajot a interpellé les Présidents des exécutifs départementaux et régionaux et, pour que des derniers puissent soutenir financièrement la Cité, encourage d'autres membres du conseil à faire de même. Il évoque la possibilité que le Département et la Région puissent intégrer le conseil d'administration comme cela existe dans d'autres structures régionales. Il considère inconcevable la fermeture au public de la Cité après l'investissement réalisé qui permet le rayonnement du territoire. Dans un second temps, il a proposé au Président de l'Agglomération de se réunir pour réfléchir à des solutions eu égard aux contraintes financières des collectivités en cette fin d'année.

Monsieur le Président annonce que le Vice-Président Decoster viendra prochainement à la Cité et que même une avance de la contribution statutaire 2024 ne ferait que retarder les difficultés financières structurelles.

Stéphane Boile rappelle au conseil que la ligne de trésorerie permet, en l'état des données, uniquement de subvenir au mois de novembre.

Ludovic Pajot demande, si dans les semaines et les mois qui suivent la situation est toujours compliquée, la constitution d'un groupe de travail pour faire des économies sur le fonctionnement sans modifier les plages d'ouverture au public.

Stéphane Boile répond que depuis 2021, d'importantes dépenses ont été supprimées (attaché de presse, carin gourmand, scénographe d'exposition, etc), les consommations de fluides ont été rationalisées malgré l'augmentation des coûts, et la réduction du nombre de postes décidée par le conseil appliquée.

Olivier Thierry ajoute que le non-renouvellement des deux postes ne peut être que temporaire et que dès janvier 2024 ces postes devront être pourvues pour répondre aux besoins des publics de la Cité. Il ajoute, comme autre priorité, l'augmentation de l'occupation des gîtes qui est une mission première de la Cité au sein du Bassin Minier.

Catherine Bertram ajoute que ces gîtes ont un côté original, insolite, que les clients en sortent charmés.

Norbert Crozier adjoint que les retours d'expériences sont excellents et que la Cité est un des rares sites où l'on peut dormir, visiter, découvrir un point de vue atypique et est devenue un lieu incontournable demandé par des visiteurs ou des délégations comme celle du Grand Paris ou de la région européenne de la gastronomie. Il précise que Pas-de-Calais Tourisme sera toujours au côté de la Cité sur la promotion, la valorisation et la création d'expériences notamment par des moyens indirects pour conforter l'expérience touristique.

Virginie Labroche précise que dans le cadre du comité des cinq grands sites, une nouvelle dynamique est travaillée permettant l'émulation de projets d'ensemble et qu'il est compliqué, chaque année, de se reposer la question d'économies, de réduction de voiture. L'animation d'un lieu requiert un minima de fonctionnement

Catherine Bertram rappelle que l'on ne peut décevoir les promesses touristiques initiées par le travail déjà accomplis. De plus, elle rappelle qu'il faut maintenir les salariés dans l'enthousiasme du projet alors même que le territoire se redynamise et affirme qu'elle ira plaider la cause de l'EPCC devant toute audience.

Virginie Labroche ajoute qu'un établissement public ne peut compter sur ses uniques recettes propres pour assurer sa programmation, son développement.

Robert Mille souhaite revenir sur les départs des deux salariés en demandant si l'effectif de 2024 tiendra compte de leur remplacement.

Monsieur le Président répond que ces postes seront pourvus en janvier 2024 avec des missions légèrement différentes, plus adaptées.

Olivier Thierry ajoute qu'un des objectifs est d'accentuer la commercialisation des espaces, le démarchage des entreprises, des comités d'entreprise pour accentuer l'activité d'accueil de séminaire par la redéfinition du poste pour trouver une cohérence économique par rapport à la promotion du territoire.

Robert Mille demande s'il est possible de pourvoir à ces deux postes par des contrats courts ou en alternance.

Stéphane Boile répond que la réglementation du travail en France ne permet pas l'embauche d'un CDD pour remplacer un emploi permanent ; le CDI est la norme.

Monsieur le Président ajoute que ne pas pourvoir ces emplois permanents irait à l'encontre de la décision du conseil de 2022 de porter à 15 le nombre d'emplois à temps plein nécessaire au fonctionnement de l'EPCC.

A la demande de Catherine Bertram, Olivier Thierry détaille l'organigramme des 15 postes de l'EPCC et les fonctions opérationnelles liées. Il précise que l'amplitude d'ouverture du site au public individuel a déjà été réduite du mercredi au dimanche et que réduire plus serait difficilement compréhensible pour la population. Il ajoute qu'il est heureux et fier de l'état d'esprit des salariés qui s'engagent bien au-delà de leur fiche de poste, qui ne comptent pas leur énergie et qui ont un parfait savoir-être notamment avec tous nos publics et qui véhiculent une image positive de la Cité.

Monsieur le Président annonce que le Département et la Région vont être relancer pour accentuer le dialogue, discuter clairement de la vision collective du site.

Olivier Thierry annonce un rendez-vous avec la Direction de la Culture du Département le 18 octobre. L'objectif est de se projeter sur trois ans, de changer de braquet et de dissocier les deux problématiques : le site en ordre de marche avec les contributions statutaires des collectivités membres et l'activité culturelle financée notamment par le Département, la Région et la Drac avec des objectifs partagés dans un projet commun sur trois ans. Ce dernier point pouvant être retranscrit par un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens négocié avec tous les partenaires. Il ajoute que la Drac est attentive à l'obtention du label Centre Culturel de Rencontre qui viendrait conforter l'attention du Département en tant que label national et qui attirerait du mécénat.

Catherine Bertram et Norbert Crozier évoquent différents programmes européens en se demandant si l'EPCC pourrait y prétendre et comment ces dispositifs s'articuleraient avec le projet.

Ludovic Pajot demande s'il serait envisageable de réfléchir à un groupe de travail.

Monsieur le Président précise qu'il regrouperait, dans un premier temps, l'agglomération et la ville et conclue qu'il est primordial de refaire un tour de table dans les prochains jours avec les partenaires.

3/ COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE DIRECTEUR PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Il s'agit de porter à la connaissance du conseil d'administration les décisions prises par le Directeur conformément à la délibération lui donnant délégation de pouvoir.

Le conseil d'administration, à l'unanimité des membres présents ou représentés, prend acte des décisions 2023-025 à 2023-065 prises par le Directeur conformément à la délibération lui donnant délégation de pouvoir.

4/ DÉLIBÉRATION 2023-CA010 : DÉCISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET 2023

Monsieur le Président demande aux membres présents ou représentés de bien vouloir se prononcer sur la décision modificative du budget 2023.

Le conseil d'administration, à l'unanimité des membres présents ou représentés,
VOTE la décision modificative du budget 2023.

5/ INFORMATION SUR LA MISE EN RECOUVREMENT DE L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Monsieur le Président expose à l'assemblée la situation fiscale de l'EPCC concernant l'impôt sur les sociétés. L'excédent budgétaire de l'exercice 2020 de 246 966 € ainsi que l'excédent fiscal de l'exercice 2021 de 7 608 € sont considérés comme des bénéfices par l'administration. L'EPCC a donc une dette de 68 603 € au titre de l'impôt sur les sociétés : 67 405 € pour 2020 et 1 198 € pour 2021. La direction de l'EPCC a entamé dès septembre un dialogue avec le Service des impôts des entreprises de Béthune pour régler cette année, l'impôt 2021 et pour demander un échéancier sur 12 mois pour régler l'impôt 2020.

6/ DÉLIBÉRATION 2023-CA011 : DISPOSITIF D'ALLEGEMENT FISCAL ERBM-Bud

Monsieur le Président demande aux membres présents ou représentés de bien vouloir se prononcer et autorise, à l'unanimité des membres présents ou représentés le Directeur et le Responsable juridique et financier de l'EPCC à travailler avec les services fiscaux pour demander l'éligibilité de l'EPCC Cité des Électriciens au dispositif bassin urbain à dynamiser dans le cadre de l'Engagement pour le renouveau du bassin minier et à compléter et signer les documents, formulaires, questionnaires nécessaires.

7/ DÉLIBÉRATION 2023-CA012 : RENOUVELLEMENT DE LA LIGNE DE TRÉSORERIE

Monsieur le Président demande au conseil d'administration de bien vouloir se prononcer sur le renouvellement de la ligne de trésorerie auprès de la Caisse d'Épargne.

Le conseil d'administration, à l'unanimité des membres présents ou représentés, accepte la proposition de la Caisse d'Épargne Hauts-de-France et autorise le Président à signer le contrat.

8/ QUESTIONS DIVERSES

En l'absence de nouvelles questions, Monsieur le Président clôture la séance à 18h22.